

Commune de Saint Nazaire sur Charente

Compte-rendu sommaire
Conseil Municipal du 24 février 2020

Présents : Valérie BARTHELEMY, Pierre CHANTREAU, Christelle RENAUD ZAT, Antony TRANQUARD, Josette ROY, Françoise BERTON, Carine AUDEMARD, Myriam GARCIA, Alban LAFLEUR

Absent(s) représenté(s) : Alain BARRANGER ayant donné pouvoir à Pierre CHANTREAU, Aurélien PATARRO ayant donné pouvoir à Antony TRANQUARD

Absent(s) : Gilles CHAUSSEPIED

Secrétaire de séance : Christelle RENAUD ZAT

Date de convocation : 20 février 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de conseillers représentés : 2

Approbation des PV des séances du 18/12/2019 et du 30/12/2019.

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

<i>Date</i>	<i>N°</i>	<i>Domaine de compétence</i>	<i>Libellé</i>
10/12/2019	191278	FINANCES	Contrat de maintenance des équipements de ventilation du restaurant scolaire avec EIFFAGE Energies Système – 1.471 euros /an
18/12/2019	191288	FINANCES	Demande de subvention au titre de la DETR 2020 et de la DSIL pour la rénovation de la toiture et des huisseries d'une partie des bâtiments scolaires
18/12/2019	191289	FINANCES	Demande de subvention au Conseil départemental pour la rénovation de la toiture et des huisseries d'une partie des bâtiments scolaires au titre du fonds d'aide aux grosses réparations et constructions des bâtiments scolaires du 1er degré

L'ordre du jour est le suivant :

❖ **Affaires mises en délibération :**

1. URBANISME – soumission des édifications de clôture à déclaration préalable sur le territoire communal
2. DOMAINE ET PATRIMOINE – don de la parcelle cadastrée D1150
3. COMMANDE PUBLIQUE – adhésion à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA)
4. PERSONNEL – Assurance statutaire – délégation au Centre de gestion de la Charente-Maritime pour passation d'un contrat groupe
5. PERSONNEL – Convention de mise à disposition d'un agent communal au SEJI
6. ADMINISTRATION GENERALE – UNIMA – révision des statuts
7. INTERCOMMUNALITE – SEJI – convention de prestation technique, maintenance des équipements et entretien des espace verts
8. DOMAINE ET PATRIMOINE – convention de mise à disposition au SEJI d'un immeuble communal situé 1 - 3 rue du Grand Village
9. FINANCES – Budget principal – autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2020

❖ **Affaires diverses :**

- Organisation des bureaux de vote pour les élections municipales 2020
- Mise en place de la bouteille sous le calvaire lors de sa reconstruction

Délibération n°200201

URBANISME – soumission des édifications de clôture à déclaration préalable sur le territoire communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votants : 11 Pour : 8 (V. Barthélémy/C. Renaud Zat/A. Tranquard/J. Roy/ F. Berton/ C. Audemard/ M. Garcia/ A. Patarro Contre : /
Abstention : 3 (P. Chantreau/A. Barranger/A. Lafleur)

ARTICLE 1 : DECIDE de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Délibération n°200202

DOMAINE ET PATRIMOINE – don de la parcelle cadastrée D1150

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votants : 11 Pour : 8 (C. Renaud Zat/A. Tranquard/ J. Roy/ F. Berton/ C. Audemard/ M. Garcia/ A. Patarro/ A. Lafleur) Contre : 2
(P. Chantreau/ A. Barranger) Abstention : 1 (V. Barthélémy)

ARTICLE 1 : N'ACCEPTE PAS le don de la parcelle boisée, cadastrée D1150, proposé par les propriétaires indivis.

Délibération n°200203

COMMANDE PUBLIQUE – adhésion à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votants : 11 Pour : 11 Contre : / Abstention : /

ARTICLE 1 : AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'adhésion de la commune à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA).

ARTICLE 2 : AUTORISE le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 50 euros.

Délibération n°200204

PERSONNEL – Assurance statutaire – délégation au Centre de gestion de la Charente-Maritime pour passation d'un contrat groupe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votants : 11 Pour : 9 (V. Barthélémy/ C. Renaud Zat/A. Tranquard/ J. Roy/ F. Berton/ C. Audemard/ M. Garcia/ A. Patarro/ A. Lafleur) Contre : / Abstention : 2 (P. Chantreau/ A. Barranger)

ARTICLE 1 : CHARGE le Centre de Gestion 17 de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut-être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées.

ARTICLE 2 : DIT que pour chacune des catégorie d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules pour couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés CNRACL : décès, accident du travail-maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité-paternité-adoption.
- Agents non affiliés CNRACL : accident du travail-maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-adoption.

ARTICLE 3 : DIT que les conventions proposées seront d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 avec un régime par capitalisation.

Délibération n°200205

PERSONNEL – Convention de mise à disposition d'un agent communal au SEJI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votants : 11 Pour : 11 Contre : / Abstention : /

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent communal au Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 3 ans pour les besoins de l'accueil périscolaire de la commune de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE à raison de 12,4/35ème.

ARTICLE 2 : DIT que la convention de mise à disposition pourra être renouvelée à l'issue de la période pour une nouvelle période de 3 ans.

ARTICLE 3 : DIT que le SEJI remboursera à la commune de Saint-Nazaire-sur-Charente le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent mis à disposition, au prorata du temps affecté.

ARTICLE 4 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°200206

ADMINISTRATION GENERALE – UNIMA – révision des statuts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votants : 11 Pour : 11 Contre : / Abstention : /

ARTICLE 1 : EMET UN AVIS FAVORABLE aux statuts de l'UNIMA tels que modifiés par délibérations du Comité syndical en date du 29 janvier 2020.

Délibération n°200207

INTERCOMMUNALITE – SEJI – convention de prestation technique, maintenance des équipements et entretien des espace verts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votants : 11 Pour : 10 (V. Barthélémy/ P. Chantreau/ C. Renaud Zat/A. Tranquard/ J. Roy/ F. Berton/ C. Audemard/ M. Garcia/ A. Patarro/ A Barranger) Contre : / Abstention : 1 (A. Lafleur)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de prestation de service pour des prestations techniques, maintenance des équipements et entretien des espaces verts, avec le SEJI, à compter du 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 2 : DIT que la convention est renouvelable par tacite reconduction annuelle et qu'elle peut être dénoncée à chaque échéance annuelle par notification 3 mois avant.

ARTICLE 3 : DIT que le coût horaire applicable aux remboursements de frais est fixé à 17,52 euros et qu'il pourra faire l'objet d'une réévaluation ultérieure.

Délibération n°200208

DOMAINE ET PATRIMOINE – convention de mise à disposition au SEJI d'un immeuble communal situé 1 - 3 rue du Grand Village

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votants : 11 Pour : 11 Contre : / Abstention : /

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition au SEJI des immeubles sis 1-3 rue du Grand Village à Saint-Nazaire-sur-Charente ci annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Délibération n°200209

FINANCES – Budget principal – autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votants : 11 Pour : 11 Contre : / Abstention : /

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Opération / article	Désignation	Montant en euros TTC
100 / 2188	Illuminations de Noël	250,00
101 / 2188	Achat de tuyaux d'arrosage et dévidoir / Achat d'un escabeau roulant à plateforme	2 000,00
112 / 2188	Jeux d'extérieurs pour l'école (complément RAR 2019)	8,00
112 / 2033	Frais de publicité consultation MOE chaufferie	57,00
165 / 2188	Fourniture et pose de câbles de tension sur pergolas	2 800,00
162 / 2188	Achat d'un aspirateur pour le restaurant scolaire	200,00
2188	Extincteurs et blocs de sécurité sortie de secours	1 100,00
	TOTAL	6 415,00
	<i>1/4 des crédits ouverts au BP 2019 = 318 270 euros</i>	

ARTICLE 2 : DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020 de la commune.

Le Maire de Saint-Nazaire-sur-Charente
Valérie BARTHELEMY

